

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 20 septembre 2021
N° CP-2021-8-5-9

5^{ème} Commission

Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme

Service instructeur

Service des sports

Service consulté

POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT FONDS D'AIDE A L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver une série d'aides, pour un montant total de 15 700 €, à verser aux associations qui organisent dans les territoires alsaciens des manifestations sportives d'intérêt local à international.

Le Fonds d'aide à l'organisation de manifestations sportives est destiné à soutenir les clubs, les comités, voire les ligues, et exceptionnellement les Communes qui organisent en Alsace des manifestations sportives. Ce fonds a été doté d'une enveloppe de 183 800 € en fonctionnement lors du vote du Budget Primitif 2021.

Le présent rapport propose de soutenir une 4^{ème} série de manifestations sportives détaillée en annexe au présent rapport :

Territoire Agglomération Mulhouse :

- Le Tri Thur organisé par l'ASPTT Mulhouse Triathlon au Lac de Kruth Wildenstein le 20 juin 2021 ;
- La 1^{ère} édition de l'opération « Nager Nature », organisée cet été par le Comité départemental de natation du Haut-Rhin. Ces animations sportives (initiation au beach water-polo, stages « savoir nager », nage en eau libre) se sont tenues

gratuitement en juillet et en août sur la base nautique de Colmar Houssen et le plan d'eau de Reiningue ;

- Le Grand Mulhouse Trail Urbain organisé par l'Entente Grand Mulhouse Athlétisme le 3 octobre 2021 ;
- La 1^{ère} course d'endurance d'aviron organisée le 10 octobre 2021 par le Comité départemental d'aviron du Haut-Rhin sur le Canal du Rhône au Rhin et le bief de Niffer ;
- Le 26^{ème} Cyclo Cross International de la Solidarité le 11 novembre 2021 à Lutterbach et Pfastatt organisé par l'Association « Sport Organisation Solidarité Lutterbach ».

Territoire Région de Colmar :

- L'organisation par le Comité départemental de natation du Haut-Rhin de la 1^{ère} compétition d'Eau Libre Alsacienne sur le plan d'eau d'Ensisheim le 11 juillet 2021 ;
- Le Liberty Tri 2021 organisé par l'Athletic Colmar Liberté Triathlon le 19 septembre 2021 à la base nautique de Colmar.
- Le championnat de France de Trail à Rouffach et environs organisé par le CCA Rouffach le 26 septembre 2021.

Territoire Centre Alsace :

- La 72^{ème} édition du « Paris Alsace à la Marche », départ de Neuilly sur Seine, arrivée à Kaysersberg du 25 au 28 août 2021 ;

Territoire Eurométropole de Strasbourg :

- Course de roller organisée par le Bischheim Strasbourg Skating le 5 septembre 2021 au Zenith de Strasbourg ;
- La Coupe du Rhin à la voile, organisée par l'Association Omnisports Gazelec Strasbourg sur la base nautique de Plobsheim les 2 et 3 octobre 2021.

Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim :

- Les Foulées du Patrimoine, organisées par l'Association Dachstein Running à Dachstein le 29 août 2021.

Territoire Nord Alsace Haguenau Wissembourg :

- Le Village des sports de nature organisé par le Comité Départemental Olympique et Sportif 67 le 12 septembre 2021 au plan d'eau de Brumath.

En cas d'annulation en raison du contexte sanitaire, les subventions étant versées après la manifestation, la Collectivité européenne d'Alsace pourra examiner au « cas par cas » les éventuelles difficultés que ces annulations engendreraient sur la comptabilité des organisateurs.

Ces manifestations ont recueilli l'avis favorable des Commissions territoriales concernées.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

. D'approuver la 4^{ème} liste de subventions de fonctionnement de l'année 2021, à verser au titre du fonds d'aide à l'organisation de manifestations sportives, pour un montant total de 15 700 € selon la répartition jointe en annexe 1 ;

. D'acter que ces subventions forfaitaires feront l'objet d'un versement unique à l'issue de la manifestation, au vu du bilan sportif et financier ainsi que de la revue de presse soulignant la participation financière de la Collectivité européenne d'Alsace ;

. De bien vouloir prendre acte que les crédits nécessaires seront prélevés selon le détail des imputations budgétaires joint en annexe 2.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY